

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9826
8 juin 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 7 JUIN 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU CHILI AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES 1/

Le Gouvernement chilien a pris connaissance avec une extrême préoccupation de la note du 5 juin^{2/}, que vous avez jugé nécessaire de m'adresser au sujet de la sécurité des observateurs militaires dans la zone du canal de Suez.

Le Chili conserve intacte vis-à-vis de la communauté internationale la volonté de servir qui l'a poussé à répondre à l'appel lancé en son temps par l'Organisation pour qu'il coopère à la cause de la paix par l'envoi d'observateurs dans cette zone. De même, mon gouvernement tient à dire que la sécurité de ces observateurs a été placée dès le premier instant entre les mains du Secrétaire général des Nations Unies.

Par conséquent, l'inquiétude qu'éprouve mon gouvernement devant les préoccupations que vous avez vous-même exprimées en raison de la difficulté où vous vous trouvez de garantir dans une mesure raisonnable la sécurité physique de ces observateurs, le pousse à vous demander par mon intermédiaire de renouveler et d'intensifier, éventuellement avec l'aide urgente du Conseil de sécurité, les efforts que comme on sait vous avez accomplis, pour protéger comme il se doit l'intégrité physique des intéressés.

Mon gouvernement se tient constamment au courant des événements et à cet égard il m'a chargé d'engager des consultations officieuses, à titre d'information, avec les délégations d'autres pays qui ont fourni des observateurs pour la zone, de même qu'il analysera les rapports diplomatiques qu'il reçoit de ses missions à l'extérieur, afin d'être en mesure d'arrêter définitivement son attitude à ce sujet.

1/ Distribuée à la demande du représentant permanent du Chili.

2/ Voir le document S/9825.

Par mon intermédiaire, le Gouvernement chilien tient à réaffirmer la confiance qu'il a mise en vous et la certitude que vous saurez déterminer, avec l'urgence qu'exige la situation, les moyens et les recours qui permettront de surmonter la difficile situation actuelle, pour être à même de garantir dans des conditions raisonnables la sécurité des observateurs militaires dans la zone du canal.

En vous remerciant des paroles élogieuses que vous avez eues à l'égard des militaires chiliens se trouvant dans la zone, je vous prie d'agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) José PINERA
